

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LE TRAVAIL INTÉRIMAIRE EN 1995

En 1995, les intérimaires ont fourni un volume de travail correspondant à 292 000 emplois à temps plein, accompli au cours des 6 300 000 missions de l'année. En moyenne, l'intérim a ainsi occupé environ 274 000 personnes à la fin de chaque trimestre. Le tertiaire est devenu le deuxième secteur utilisateur (25 % du volume de travail), devant la construction (20 %), mais toujours loin derrière l'industrie (55 %). Si on les compare à la population active globale, les intérimaires sont plus fréquemment des jeunes hommes, affectés sur des postes d'ouvriers non qualifiés.

Selon les déclarations mensuelles des agences de travail temporaire adressées à l'UNEDIC, l'intérim a représenté l'équivalent de 292 000 emplois à temps plein (EETP) entre le début et la fin de 1995. En moyenne, 523 000 missions ont été réalisées chaque mois, et l'on comptait 274 000 intérimaires en mission en fin de trimestre.

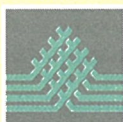
La majorité des missions dure une semaine ou moins

Les missions d'une journée sont les plus nombreuses (19,9 %) alors que les missions de quinze semaines ou plus ne représentent que 1,3 %. 42 % des missions n'atteignent pas une semaine et 17 % ont une durée d'une semaine exactement (tableau 1).

C'est dans le tertiaire que les missions d'intérim sont les plus courtes : 34,5 % des missions n'y durent qu'une seule journée et 60 % moins d'une semaine. A l'opposé, les missions les plus longues sont effectuées dans la construction : 58 % des missions de ce secteur durent plus d'une semaine contre seulement 48 % de celles de l'industrie.

Le tertiaire après l'industrie

En 1995, le tertiaire est le deuxième secteur utilisateur d'intérim en termes de volume de travail et de part de contrats (tableau 2). Il dépasse désormais la construction, en partie du fait des difficultés conjoncturelles de ce secteur. Cependant, si l'on rapporte le travail intérimaire aux effectifs permanents du secteur, les taux de recours (encadré) s'avèrent encore relativement faibles dans le tertiaire, ce qui peut laisser entrevoir un fort po-



tentiel de croissance. En effet, le taux de recours moyen pratiqué par ce secteur atteint environ 0,5 %, les transports faisant figure d'exception avec un taux de recours de 1,6 %.

Malgré cette part croissante du tertiaire, l'intérim se caractérise essentiellement par le poids prédominant de l'industrie au sein de sa «clientèle»: ce secteur représente en effet 45 % des contrats conclus, et 54 % des contrats en cours en fin de trimestre et des équivalents emplois à temps plein, alors qu'il ne représente que 20 % environ de l'emploi salarié. L'industrie a ainsi employé à titre d'intérimaires l'équivalent de 158 500 personnes à temps plein durant l'année 1995. Le plus gros utilisateur est l'industrie des biens intermédiaires et particulièrement la métallurgie-transformation des métaux et la chimie. On observe que le recours à l'intérim, malgré quelques différences d'un secteur à l'autre, est assez répandu dans toutes les branches industrielles, avec des taux s'échelonnant de 2,5 à

4,3 intérimaires pour 100 salariés. Seule l'énergie recourt très peu à l'intérim.

La construction reste quant à elle le secteur où le taux de recours à l'intérim est le plus important (4,8 %), dépassant la branche industrielle la plus utilisatrice (4,3 %).

Plus de sept intérimaires sur dix sont des hommes

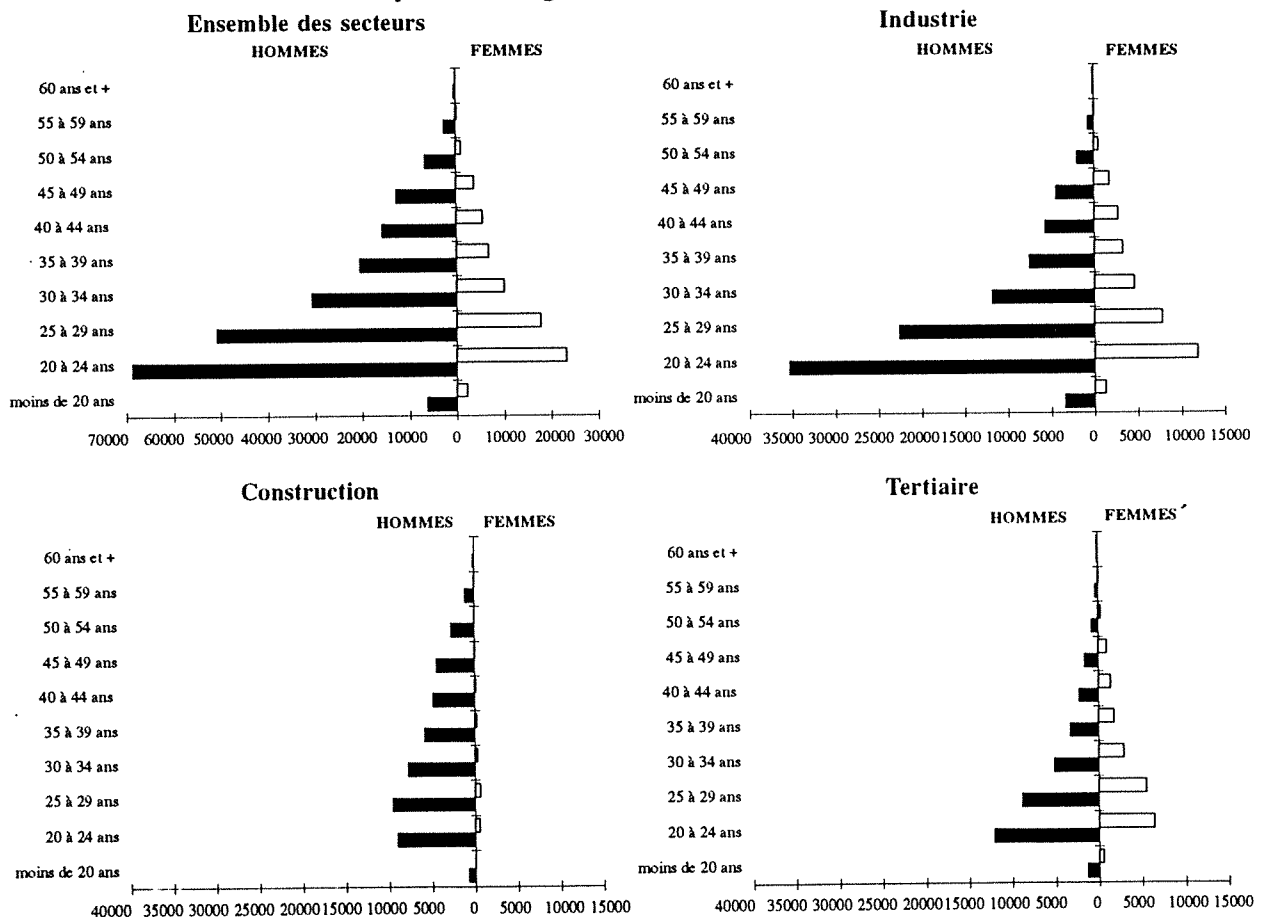
Durant l'année 1995, les hommes ont réalisé 73 % du volume de travail temporaire. Ils sont quasiment seuls à être employés par la construction, mais sont relativement moins présents dans le tertiaire (respectivement

Tableau 1
Répartition des missions selon la durée et le secteur utilisateur en 1995

Durée de la mission (NAF 4)	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Tertiaire	Ensemble
1 jour	19,1	12,3	9,9	34,5	19,9
2 jours	9,8	7,0	6,5	11,9	8,7
3 jours	8,3	5,5	5,3	6,9	6,0
4 jours	7,1	6,4	5,4	5,7	6,0
1 semaine	17,6	20,5	14,6	14,0	17,1
1 semaine et 1 jour	1,9	1,7	2,0	1,8	1,8
1 semaine et 2 jours	2,4	1,8	2,5	1,6	1,8
1 semaine et 3 jours	2,2	2,0	2,8	1,5	2,0
1 semaine et 4 jours	3,1	2,8	3,5	1,8	2,6
2 à moins de 3 semaines	11,7	15,1	17,1	8,7	13,2
3 à moins de 4 semaines	5,7	6,9	9,6	3,7	6,2
4 à moins de 9 semaines	8,4	12,8	17,1	6,2	11,2
9 à moins de 15 semaines	1,8	3,0	2,7	1,2	2,3
15 semaines et plus	0,9	1,9	1,0	0,8	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MTAS-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC.

Graphique 1
Pyramide des âges (1) des intérimaires en 1995



(1) - La pyramide est construite en se référant au volume de travail réalisé en équivalents emplois à temps plein dans le secteur considéré.

Source : MTAS-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC.

95 % et 62 % du volume de travail de ces deux secteurs).

Ces proportions, stables depuis plusieurs années, témoignent d'une forte tradition masculine de l'intérim, de longue date plus industriel (au sens large) que l'emploi salarié général.

En majorité jeunes...

Les moins de 30 ans ont réalisé au cours de la période près de 55 % du travail accompli dans le cadre de l'intérim, alors qu'ils ne représentent que 25 % de la population active (graphique 1). Ils sont particulièrement présents dans l'industrie automobile, le commerce de détail-réparations, mais aussi dans les activités récréatives, culturelles et sportives où ils ont réalisé près de 70 % du volume de travail intérimaire. A l'opposé, la construction semble moins les utiliser puisqu'ils n'y réalisent que 40 % du volume de travail, même si cette proportion reste largement supérieure à leur poids dans la population active.

La part du volume de travail effectué par des jeunes ne dépend pas de leur qualification. Ils occupent toutefois un peu plus souvent des postes d'ouvriers non qualifiés que le reste des intérimaires.

De plus, les jeunes semblent reproduire vis-à-vis de l'intérim les mêmes comportements que leurs aînés : la part du volume de travail réalisé par les femmes reste stable au fil des générations (environ 27 %) jusqu'à l'âge de 49 ans. Elle diminue ensuite, passant à 17 % pour les femmes âgées de 50 ans et plus. Il y a là un effet de génération, les jeunes femmes étant plus souvent actives aujourd'hui.

...et ouvriers

Pour l'année 1995, on peut estimer la part des ouvriers non qualifiés à environ 43 % des EETP, celle des ouvriers qualifiés se situant à 42 %. Les employés effectuent 8 % environ du volume de travail et les professions intermédiaires 7 % (1).

(1) - L'information sur la qualification requise pour chaque mission s'avère de qualité inégale : la codification n'est assurée que pour la moitié des missions.

Tableau 2
Activité de l'intérim par secteur en 1995

NAF 36 postes	Contrats conclus par mois en moyenne	EETP sur l'année	Contrats en cours en fin de trimestre en moyenne	Taux de recours moyen en fin de trimestre
EA : Agriculture, sylviculture, pêche.	1 694	751	735	
EB : Industrie agro-alimentaire	53 614	22 028	19 976	3,8
EC : Industrie des biens de consommation (C1 à C4)	35 183	20 165	18 946	2,5
C1 : Habillement, cuir	2 297	1 532	1 474	
C2 : Edition, imprimerie, reproduction ..	9 546	3 194	3 130	
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien .	10 517	5 804	5 410	
C4 : Ind. des équipements du foyer	12 822	9 635	8 933	
ED : Industrie automobile	13 089	14 583	13 679	3,8
EE : Industrie des biens d'équipement (E1 à E3)	40 947	35 830	34 541	4,3
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	3 095	3 462	3 224	
E2 : Ind. des équipements mécaniques ...	29 566	23 656	22 728	
E3 : Ind. des équipements électriques et électroniques	8 286	8 712	8 588	
EF : Industrie des biens intermédiaires (F1 à F6)	93 296	62 233	57 203	3,8
F1 : Ind. des produits minéraux	12 940	6 518	5 899	
F2 : Ind. textile	4 284	2 938	2 710	
F3 : Ind du bois et papier	12 434	7 050	6 194	
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques	25 180	16 049	14 514	
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	29 763	21 984	20 755	
F6 : Ind. des composants électriques et électroniques	8 696	7 695	7 131	
EG : Energie (G1 à G2)	3 102	3 665	3 689	1,4
G1 : Production de combustibles et carburants	799	812	795	
G2 : Eau, gaz, électricité	2 303	2 853	2 894	
EH : Construction	95 546	62 653	57 181	4,8
EJ : Commerce (J1 à J3)	58 497	21 864	21 081	0,9
J1 : Commerce et réparation automobile	2 775	1 734	1 765	
J2 : Commerce de gros	30 677	14 314	13 581	
J3 : Commerce de détail, réparation	25 045	5 816	5 735	
EK : Transports	43 666	14 634	14 619	1,6
EL : Activités financières	4 396	3 255	3 310	0,5
EM : Activités immobilières	2 162	1 161	1 150	0,4
EN : Services aux entrepr. (N1 à N4) .	49 954	21 686	21 742	1,0
N1 : Postes et télécommunications	1 097	1 164	1 238	
N2 : Conseils et assistance	14 544	8 661	8 634	
N3 : Services opérationnels	33 452	11 141	11 163	
N4 : Recherche et développement	861	721	707	
EP : Services aux particul. (P1 à P3) .	13 194	3 458	3 476	0,2
P1 : Hôtels et restaurants	9 486	2 097	2 017	
P2 : activités récréatives culturelles et sportives	2 487	847	971	
P3 : Services personnels et domestiques .	1 221	513	488	
EQ : Education, santé, action sociale (Q1 à Q2)	12 739	2 852	2 391	
Q1 : Education	1 776	752	692	
Q2 : Santé, action sociale	10 963	2 099	1 699	
ER : Administrations	2 343	1 189	1 135	
R1 : Administrations publiques	935	521	478	
R2 : Activités associatives et extraterritoriales	1 407	668	658	
ES : Agriculture	1 694	751	735	
ET : Industrie	239 230	158 504	148 035	3,4
EU : Construction	95 546	62 653	57 181	4,8
EV : Tertiaire	186 950	70 099	68 903	
Ensemble des secteurs	523 420	292 007	274 854	

Source : MTAS-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC, INSEE et UNEDIC.

Un intérimaire sur quatre est de nationalité étrangère

De janvier à décembre 1995, les étrangers ont représenté 22 % du volume de travail intérimaire (tableau 3). Ils sont en proportion plus présents dans la construction que les Français

et moins dans l'industrie et le tertiaire, à l'exception des industries agro-alimentaires et des secteurs de l'éducation-santé-action sociale. Les Algériens, Marocains et Tunisiens effectuent les trois cinquièmes du volume de travail intérimaire réalisé par les travailleurs étrangers. L'activité des

intérimaires de nationalité vietnamienne, laotienne et cambodgienne est de nature différente : ils ont travaillé à hauteur de 70 % dans l'industrie (surtout celle des biens intermédiaires) et seulement à 12 % dans la construction.

Laurence PRUVOST (DARES).

Tableau 3
Répartition des EETP par nationalité en 1995

NAF 16 postes	Français	Ensemble des étrangers	Italiens	Espagnols	Portugais	Autres CEE	Européens de l'est	Algér. Marocains Tunisiens	Re-sortis. d'Afrique Noire	Vietna-Laotiens Cambod.	Autres
EA : Agriculture, sylviculture, pêche	0,3	0,2	0,4	0,2	0,2	0,5	0,3	0,2	0,6	0,1	0,5
ET : Industrie	55,5	51,7	49,8	47,8	33,6	41,1	42,2	56,2	21,6	69,8	41,1
EB : Industries agro-alimentaires	7,2	8,8	3,8	3,3	2,7	3,6	2,7	10,3	2,1	12,4	3,6
EC : Industries des biens de consommation	7,3	5,7	3,8	6,4	4,5	4,7	5,2	6,4	4,4	6,3	4,7
ED : Industrie automobile	5,0	5,1	4,4	3,1	3,3	2,4	5,2	5,4	3,0	12,5	2,4
EE : Industrie des biens d'équipement	13,3	9,1	16,7	12,9	7,3	12,1	11,2	9,4	3,3	12,0	12,1
EF : Industrie des biens intermédiaires	21,4	21,9	20,2	21,2	15,5	15,8	17,6	23,4	8,4	26,5	15,8
EG : Energie	1,3	1,1	0,9	1,0	0,3	2,5	0,3	1,3	0,3	0,1	2,5
EH : Construction	19,6	25,4	34,3	36,4	53,4	24,1	40,8	20,2	45,5	11,6	24,1
EV : Tertiaire	24,6	22,8	15,5	15,7	12,9	34,6	16,9	23,5	32,2	18,6	34,6
EJ : Commerce	7,5	7,7	5,2	5,0	3,8	8,3	3,7	8,6	4,0	4,3	8,3
EK : Transports	5,3	4,3	2,8	3,1	2,9	3,9	4,1	4,2	9,2	4,3	3,9
EL : Activités financières	1,2	0,9	0,9	0,7	0,4	2,3	0,4	1,1	0,3	0,4	2,3
EM : Activités immobilières	0,4	0,5	0,2	0,3	0,4	0,2	0,2	0,6	0,2	0,1	0,2
EP : Services aux entreprises	7,7	6,3	5,5	5,2	4,5	15,4	6,6	5,8	14,8	5,5	15,4
EQ : Services aux particuliers	1,2	1,2	0,6	0,7	0,6	2,1	1,1	1,1	3,0	3,7	2,1
ER : Education, santé, action sociale	0,8	1,5	0,3	0,4	0,2	1,6	0,5	1,7	0,5	0,2	1,6
ES : Administrations	0,4	0,4	0,2	0,2	0,1	0,8	0,3	0,4	0,3	0,1	0,8
Ensemble des secteurs	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
EETP de chaque nationalité	227 123	64 884	751	632	4 525	544	684	54 787	3 933	520	4 997

Source : MTAS-DARES, exploitation des fichiers UNEDIC.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Nouveau dispositif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1995 :

Chaque mois, les agences d'intérim établissent une déclaration de l'ensemble des missions réalisées au cours du mois. Jusqu'au 31 décembre 1994, cette déclaration était adressée à l'UNEDIC pour le contrôle des allocations versées aux chômeurs et aux Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour le contrôle de l'emploi dans les entreprises utilisatrices. D'un point de vue strictement statistique, chaque direction départementale procédait à des comptages permettant de suivre l'évolution globale du travail intérimaire (missions conclues au cours du mois, missions en cours au dernier jour ouvré du mois, nombre d'établissements utilisateurs) et les transmettait à la DARES.

Depuis le 1^{er} janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, cette déclaration est envoyée directement à l'UNEDIC, à charge pour elle de transmettre aux anciens destinataires (DARES, services déconcentrés du Ministère du travail, etc.) les informations dont ils disposaient auparavant.

C'est ainsi que la DARES reçoit chaque mois un fichier en provenance de l'UNEDIC contenant la totalité des missions déclarées par les agences de travail temporaire.

Parmi les données figurent, entre autres, le secteur économique et un identifiant de l'entreprise utilisatrice, un identifiant de l'intérimaire, la qualification demandée pour la mission ainsi que les dates de début et de fin de la mission.

Informations disponibles :

Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution au dernier jour ouvré, ainsi que les établissements utilisateurs. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions et des équivalents-emplois à temps plein. Ces derniers sont calculés en rapportant le volume total de travail effectué par les intérimaires au volume de travail effectué par une personne travaillant à temps plein. Ils sont répartis par activité économique de l'établissement utilisateur et par qualification requise.

Trimestriellement, la DARES affine l'analyse de la répartition des contrats conclus, des contrats en cours en fin de mois (secteurs utilisateurs, qualifications, sexe, âge) ainsi que celle des équivalents-emplois à temps plein en faisant intervenir les principales caractéristiques de la mission. Le taux de recours est alors calculé en divisant le nombre de contrats en cours en fin de mois par le nombre de salariés permanents fourni par les estimations trimestrielles d'emploi salarié élaborées par la DARES, l'INSEE et l'UNEDIC pour les secteurs EB à EP.

Annuellement, sont prévus des tableaux s'intéressant plus particulièrement aux intérimaires eux-mêmes : nombre d'agences fréquentées, de missions réalisées, qualifications mises en jeu, etc.

Le changement de dispositif de production statistique compromet les comparaisons temporelles. Intervenant essentiellement au niveau de la méthode de calcul, qui prend désormais en compte le détail des missions, ce changement introduit une discontinuité entre les résultats de 1992 à 1994 et ceux de 1995 (et ultérieurs). Il y a donc eu deux ruptures de séries depuis 1990 : une le 1^{er} janvier 1992 en raison d'une modification de la définition d'une mission d'intérim, et une autre le 1^{er} janvier 1995 liée au nouveau dispositif.

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère du travail et des affaires sociales, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.
Secrétariat de rédaction : Jean-Yves Rognant et Catherine Demaison. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère du travail et des affaires sociales.
Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.48.39.56.00. Télécopie : 01.48.39.56.01 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 650 F - Europe : 730 F - Autres pays : 970 F.
Publicité : Ministère du travail et des affaires sociales. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD.